

-----

**106 RUE TAHERE**

***SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1.000 €***

-----

***SIEGE SOCIAL : 21, rue Violet  
75015 PARIS***

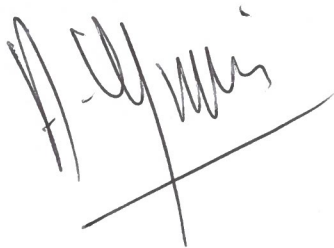
***R.C.S. 903 267 714***

-----

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 18/06/2025***

-----

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL, LE 18/06/2025  
CE PAR SIGNATURE - ABEL GARNIER





En remplacement de société GARNIER IMMO FINANCE, l'assemblée générale décide donc de nommer à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée, en qualité de président de la société :

**Monsieur Abel GARNIER, demeurant 21 rue VIOLET, 75015 PARIS**

L'Assemblée Générale décide que la rémunération de la présidence sera fixée annuellement.

L'assemblée générale autorise par conséquent la présidence à procéder aux éventuelles modifications corrélatives des statuts de la société, le cas échéant.

***CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.***

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de la société GARNIER IMMO FINANCE, de céder à Monsieur Abel GARNIER, cent (100) parts sociales lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession à compter du moment où la cession sera signifiée à la Société ou du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

***CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.***

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale autorise par conséquent la gérance à procéder à toute modification nécessaire corrélative des statuts de la société.

***CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.***

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

***CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.***

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.*

*De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les Associés ou leurs mandataires.*

**Monsieur Abel GARNIER**  
Président et Associé<sup>1</sup>

**Pour la SAS GARNIER IMMO FINANCE**  
son représentant légal, Associée

Bon pour acceptation des fonctions de président de la société  
A. Garnier

**GARNIER IMMO FINANCE (SASU)**  
21, rue Violet  
75015 Paris  
Mail : a.g.financesimmo@orange.fr  
892 740 259 R.C.S. Paris

<sup>1</sup> Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de président de la société »